



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vendredi 18 avril 2025

Revalorisation de la valeur du point d'indice à 1 080 F CFP

Moetai BROTHERSON, Président de la Polynésie française, a acté une série de mesures sociales significatives pour les agents publics, à l'issue de deux matinées de concertation, les mardi 15 et jeudi 17 avril, entre le gouvernement et les cinq organisations syndicales les plus représentatives de la fonction publique de la Polynésie française (FRAAP, CSTP-FO, A TIA I MUA, SFP, FISSAP).

Une revalorisation fondée sur le dialogue

Le gouvernement a décidé de revaloriser la valeur du point d'indice, qui passera de 1 060 à 1 080 F CFP, soit une hausse de 1,89 % applicable à compter du 1er mai 2025. Cette mesure représente un gain concret pour les 7 687 agents de la fonction publique, avec un coût annuel estimé à 781 millions de F CFP (dont 517 millions F CFP pour les 5 256 agents des services administratifs et 263 millions F CFP pour les 2 431 agents des établissements publics administratifs).

Bien que cette revalorisation ait été jugée insuffisante par les organisations syndicales, elle traduit la volonté du gouvernement BROTHERSON de préserver le pouvoir d'achat de ses agents, tout en maîtrisant l'équilibre budgétaire du Pays. Elle s'inscrit dans une dynamique plus large de justice sociale, sans opposer fonction publique et secteur privé.

Le gouvernement a rappelé que cette augmentation du point d'indice vient s'ajouter à de très nombreuses mesures déjà portées par le ministère de la fonction publique et ayant pour objet une amélioration des rémunérations des agents de la fonction publique, à savoir :

- La revalorisation des grilles de rémunération des agents de catégorie D pour un montant annuel de 252 millions de F CFP, actée au 1er mai 2025 ;
- La reconnaissance de l'évolution du niveau de diplôme requis pour l'accès à certains cadres d'emplois par leur reclassement dans une catégorie supérieure avec un impact financier annuel de près de 360 millions de F CFP (infirmiers, assistants sociaux éducatifs, conseillers sociaux éducatifs et cadres de santé). Le cumul de ces mesures avec la revalorisation du point d'indice représente un gain supplémentaire de 1 394 millions de F CFP, soit bien supérieur à l'inflation constatée dans notre pays depuis la dernière modification du point d'indice de mars 2023 ;
- La rémunération des astreintes de tous les agents de la fonction publique dont la mobilisation est nécessaire, en dehors des horaires normales de service, depuis le 27 décembre 2024. Aucune indemnisation n'était jusqu'alors prévue pour ce personnel, relevant majoritairement des catégories D et C ;



- La rémunération des heures supplémentaires effectuées, en semaine comptant un jour férié, par le personnel de santé exerçant dans les structures de soins de la direction de la santé, principalement dans les îles éloignées.

Une démarche de révision structurelle de l'ensemble des cadres d'emploi sera par ailleurs engagée en vue de corriger les disparités internes et harmoniser les parcours professionnels des agents.

Une première dans l'histoire de notre fonction publique

En 28 ans d'existence, la fonction publique de la Polynésie française a connu 15 revalorisations du point d'indice, soit une hausse globale de 24,12%, sans qu'un cadre dédié ne structure ces discussions. Jusqu'à présent, la question du point d'indice n'était qu'un thème parmi d'autres, souvent abordé lors des rencontres du 1er mai avec les syndicats.

Pour la première fois, ces échanges se sont tenus dans le cadre d'un dialogue structuré et transparent, fondé sur des données économiques consolidées (contexte économique, financier et social du Pays, évolution des rémunérations dans la fonction publique, masse salariale).

Cette innovation portée par Vannina CROLAS, ministre de la Fonction publique, vise à ancrer durablement un cadre de négociation clair et transparent. Un projet de loi du pays, actuellement à l'examen à l'Assemblée de la Polynésie française, prévoit ainsi que ces rencontres se tiendront chaque année entre le 1er mars et le 30 avril, offrant un espace de concertation dédié à la valeur du point d'indice.

Le projet de loi du Pays instaurant ces rencontres annuelles a reçu un avis favorable du Conseil supérieur de la fonction publique de la Polynésie française lors de sa séance du 23 décembre 2024. Il a également reçu un vote favorable à l'unanimité des membres de la commission de l'emploi et de la fonction publique le 27 février 2025 et sera prochainement examiné en séance plénière.

Certains syndicats ont salué ce nouveau format de dialogue social, soulignant que les chiffres présentés par le gouvernement corrôlaient avec leurs propres informations, contribuant ainsi à restaurer un climat de confiance.

Cette réforme marque donc un tournant historique, en dotant la fonction publique d'un calendrier social, le gouvernement affirme ainsi sa volonté de consolider un dialogue social de qualité, apaisé et constructif.

L'ouverture encadrée du cumul d'activités

Outre la revalorisation du point d'indice, le gouvernement a également acté l'ouverture encadrée du cumul d'activités pour les fonctionnaires, à l'instar de ce qui existe déjà dans la fonction publique communale. Certains agents pourront désormais exercer une activité complémentaire, à condition que celle-ci ne compromette ni le bon fonctionnement du service, ni son indépendance, ni sa neutralité. Toute activité accessoire sera soumise à une autorisation préalable selon des dispositions strictes à définir en concertation avec les



organisations syndicales représentatives, dans le cadre des réunions du Conseil supérieur de la fonction publique (CSFP).

Ces avancées sont le fruit de négociations franches et responsables, qui témoignent d'un engagement réel en faveur du service public et de celles et ceux qui le font vivre au quotidien.

Des propositions formulées par le gouvernement mais non retenues par les organisations syndicales

Le gouvernement souhaitant prioriser ses efforts à destination des agents aux revenus les plus faibles a proposé un train de mesures auxquelles les organisations syndicales ont préféré une augmentation du point d'indice.

Il s'agissait entre autres de :

- revaloriser les grilles de rémunération des agents de catégories C et B ;
- mettre en place de tickets restaurant selon un plafond de rémunération ;
- octroyer une prime exceptionnelle d'un montant modulable en fonction de tranches de rémunérations.

Ces leviers auraient permis d'améliorer le pouvoir d'achat des fonctionnaires subissant plus gravement l'inflation mais elles n'ont pas obtenu les faveurs des syndicats.

Une cohérence d'ensemble avec la politique de développement économique et social du gouvernement

Conscient des attentes légitimes du secteur privé, le gouvernement BROTHERRSON poursuit en parallèle une série de mesures en faveur des salariés, des entrepreneurs et des jeunes. L'objectif est clair : agir sur l'ensemble des leviers du pouvoir d'achat et de l'emploi. Parmi les chantiers engagés figurent :

- La réforme du dispositif Fa'ati'a (anciennement ICRA), pour mieux accompagner la création d'activités économiques et l'entrepreneuriat, qui a obtenu le jeudi 17 avril 2025 un avis favorable à l'unanimité des membres du Conseil économique, social, environnemental et culturel (CESEC) ;
- La mise en place de prêts à taux zéro pour soutenir les projets immobiliers des ménages ;
- La modération des marges et le toilettage de la taxe de développement local (TDL), afin d'alléger le prix de certaines catégories de produits de consommation, tout en préservant le développement de nos filières de productions locales ;
- La compensation du fret aérien et maritime sur une sélection de produits pour baisser concrètement les prix dans les archipels ;
- La mise en œuvre d'une déduction fiscale majorée pour les entreprises recourant au service des structures d'insertion sociale par l'activité économique (SISAE), encourageant ainsi l'insertion sociale et durable des publics vulnérables ;
- L'abaissement du droit de timbre à 1 000 F CFP pour les réinscriptions à l'examen du permis de conduire, une réponse directe à une attente forte de notre jeunesse.



GOUVERNEMENT
DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Ces mesures traduisent une volonté d'agir sur tous les fronts pour construire une société plus juste, inclusive et prospère, qui nous ressemble et nous rassemble.

SERVICE DE LA COMMUNICATION
